



course à pied – randonnée pédestre et marche nordique – cyclotourisme et VTT

Section-randonnée

CH le 11-08-2018

LES MISSIONS DU SERRE-FILE :

- veiller à ne perdre personne, et pour ce faire être attentif à ce qu'aucun marcheur ne soit derrière lui, compter les marcheurs au départ et à chaque redémarrage après arrêt
- stimuler voire aider les marcheurs qui auraient des difficultés à suivre, leur donner tout conseil utile
- en cas d'arrêt d'un (ou plusieurs) marcheur(s) pour satisfaire un 'besoin pressant' : attendre cette (ces) personne(s)
- signaler à l'animateur tout problème : arrêt, incident ou accident - ou difficulté à suivre le rythme
- rester en permanence en contact visuel avec l'animateur et le groupe de tête, demander un arrêt ou le ralentissement de la progression si besoin
- veiller à ce que les marcheurs de queue aient des temps de repos suffisants, et signaler à l'animateur les demandes de pauses nécessaires
- en cas de forte chaleur, veiller (avec l'animateur) à la bonne hydratation des marcheurs
- veiller à l'application des consignes de sécurité données par l'animateur – notamment – en cas de déplacement le long d'une voie circulée (le serre-file a pour cela la vision complète du groupe en permanence - ce qui n'est pas le cas de l'animateur qui regarde devant lui)
- signaler le groupe aux différents usagers (sur routes et également sur chemins) tels que voitures, vélos et chevaux, par le port d'un gilet de sécurité – se déporter en arrière du groupe - avant d'aborder un sommet de côte afin de signaler le groupe après qu'il a disparu aux yeux des automobilistes arrivant
- informer les marcheurs de l'arrivée par l'arrière de voitures, vélos ou chevaux.

Il peut également être amené à seconder l'animateur lors de traversées d'une chaussée avec peu de visibilité (rôle d'éclaireur).

Matériel indispensable que doit avoir avec lui le serre-file :

1 => le parcours afin le cas échéant de pouvoir se débrouiller seul et ramener si besoin le groupe au point de départ

2 => une boussole pour s'orienter (si cas 1)

3 => un téléphone mobile avec réserve d'autonomie suffisante et n° de l'animateur enregistré pour pouvoir l'appeler éventuellement et/ou appeler les secours (112)

4 => un sifflet pour prévenir l'animateur s'il n'est plus à portée de voix (un coup long = arrêt du groupe de tête pour regroupement ; 2 coups longs = l'animateur est appelé pour rejoindre le serre-file)

5 => gilet de sécurité orange (ou jaune)

NB : la trousse de 1^{ers} secours est dans le sac de l'animateur.



À vélo tout est plus beau !

AS COSACIENNE CHOISY-AU-BAC

Adresse : Mairie, rue de l'Aigle – 60750 Choisy-au-Bac

N°SIRET : 493 687 735 000 16 – APE 926C

Téléphone : Loïc GUESNIER (Pdt) - 06 17 24 33 56

Site Internet : www.as-cosaciennne.com

Facebook : www.facebook.com/lacosaciennne2013

Agrément Jeunesse et Sports n°07.60.03.S

Agrément UFOLEP n° 06.151003

Agrément FFRandonnée n° Club 09868

Agrément FFCT Club n° 08111

Association en co-organisation avec le Comité régional de la randonnée pédestre des Hauts de France bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de Randonnée Pédestre - 64, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS - N° IM075100382